STATUTORY INSTRUMENTS / TEXTES RÉGLEMENTAIRES

LOI SUR LE NUNAVUT (CANADA)
TR-007-2017
Enregistré auprès du registraire des règlements
2017-06-26

DISSOLUTION DE LA QUATRIÈME ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NUNAVUT

Conformément à l'article 17 de la *Loi sur le Nunavut* (Canada) et après consultation avec le Conseil executif, je décide de dissoudre l'Assemblée législative du Nunavut en date du 24 septembre, 2017.

Fait sous mon seing et sous le sceau du Nunavut, à Iqaluit, le 20 juin 2017.

Nellie Kusugak O.Nu.
ᓇᓕ ᑯᓱᒐᖅ O.Nu
ᑲᒥᓯᓇ ᓄᓇᕗᑦ
Kamisina Nunavunmut
Commissioner of Nunavut
Commissaire du Nunavut

PUBLIÉ PAR
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2017 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT